

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 45/2014

**Objet : Avenant au marché de travaux Maison de Santé Pluridisciplinaire
Co-maîtrise d'ouvrage- Communauté de Communes du Bazadais / Commune de Grignols**

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Christian BEZOS

Date de convocation : 19 septembre 2014

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération du 29 juillet 2014, le conseil municipal l'avait autorisé à signer un avenant au marché de travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Il rappelle que sur cette opération, il y avait une co-maîtrise d'ouvrage CDC du Bazadais et Commune de GRIGNOLS. Le marché initial avait été signé avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 175 487,45 € HT pour la partie commune et 60 119,65 € HT pour la CDC du Bazadais.

Suite à la redéfinition de la compétence voirie (intégration de la voirie de centre bourg) par la CDC du Bazadais, ce montant doit être revu.

La partie commune de GRIGNOLS est maintenant de **64 867,31 € HT** et la partie CDC du Bazadais est de **178 081,45 € HT**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu,

- Autorise la signature de l'avenant dès que le transfert de la compétence voirie de la CDC du Bazadais sera effectif, après le vote des communes membres.

Annule et remplace la délibération du 29 juillet 2014 portant le n° 32/2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 21 octobre 2014.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.